

W8BANAKI PILASKW

Le journal Abénaki d'Odanak

Volume 5 Numéro 1

Janvier 2011



Le Chef du Conseil de bande d'Odanak, M. Rick O'Bomsawin, prononçait une allocution à l'occasion de la conférence de presse qui a eu lieu à Odanak pour l'annonce de la création de l'Institut Postsecondaire des Premières Nations. Parmi les invités, on retrouvait notamment le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Pierre Corbeil, ainsi que le Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, M. Ghislain Picard.

CRÉATION D'UN INSTITUT POSTSECONDAIRE DES PREMIÈRES NATIONS, ICI À ODANAK !

Kwai,

C'est avec une très grande fierté que je vous écris. En novembre dernier, votre Conseil et la Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) annonçait la création d'un institut postsecondaire des premières Nations, ici même à Odanak !!

En effet, en août 2011, de jeunes esprits pourront s'éduquer à Odanak pour devenir les leaders de demain. Des guerriers des temps modernes! Nous savons tous que les armes de nos ancêtres ont bien défendu le territoire mais qu'aujourd'hui, c'est l'éducation, l'arme de choix!!

*À travers l'éducation
vient la connaissance,
À travers la connaissance
vient la sagesse,
Et à travers la sagesse
notre monde est changé!*

– Chef Shawn Atleo

Pour plus d'info sur le CEPN visitez l'adresse suivante: www.cepn-fnec.com

Jacques Thériault Watso
Podawazwinno



Debout, à l'avant, on reconnaît M. Daniel G. Nolett, directeur général du Conseil de bande d'Odanak ainsi que Mme Lise Bastien, directrice générale du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN).

La prochaine assemblée publique à Odanak aura lieu le samedi 29 janvier 2011 à 13h30 au Centre communautaire.

MOT DU CHEF DU CONSEIL DE BANDE



Kwaï

Chers membres de la bande,

Une Nation est un groupe de personnes unies qui ont accompli de grandes choses ensemble par le passé et qui espèrent accomplir de grandes choses ensemble dans l'avenir.

– Frank Underhill

C'est avec une grande fierté et une grande admiration que j'ai récemment participé à un événement qui célébrait notre jeunesse et leurs accomplissements. Les éloges se dirigeaient vers ceux qui se sont engagés à promouvoir le changement ainsi que ceux qui ont contribué à renouer, tel un tissage, le lien entre le passé et le futur. L'éducation et la culture ont été deux des thèmes mis en lumière lors de cette célébration du 350^e anniversaire. Félicitations aux récipiendaires et merci au comité organisateur, ce fut certainement un événement d'une grande portée.

Je suis toujours encouragé par ceux qui ont fait le choix de s'investir dans l'élaboration d'un avenir meilleur. C'est un choix que de travailler fort aujourd'hui rendre les jours de demain meilleurs; tout comme le développement personnel et la guérison en sont un qui permet de se frayer une route sans encombre vers le succès. Lorsque nous sommes embourbés dans la dépendance, la haine et la rancœur, nous tarissons notre propre potentiel. Le pardon, la foi et l'engagement à une vie meilleure sont les éléments clefs de

l'atteinte de notre plein potentiel en tant que Nation. Il s'agit d'une responsabilité envers nous-mêmes et envers les générations à venir.

De plus, je suis heureux et honoré de voir notre communauté choisie pour accueillir un établissement postsecondaire où les futurs leaders de notre communauté pourront entreprendre leur parcours. L'institution postsecondaire des Premières Nations (IPPN) a grandement travaillé à réunir les ressources nécessaires pour développer cette initiative qui verra le jour sur notre terre. Nous sommes choyés de participer à ce projet. Nous anticipons avec optimisme de travailler de cœur autant avec le personnel qu'avec les étudiants afin de leur procurer un lieu propice à l'apprentissage et au développement personnel. Tout ce développement requerra un travail d'équipe. Des bâtisseurs du début, aux travailleurs et membres de la communauté, nous aurons tous un rôle important à jouer pour accueillir les étudiants et faciliter leur cheminement.

Une décennie de plus s'achève et nous offre une assise généreuse sur laquelle poursuivre nos accomplissements lors de la prochaine décennie. Le développement de nouvelles entreprises et de nouvelles ressources communautaires est présentement en cours. Notre route vers l'autonomie en est une qui demandera de l'engagement et du travail d'équipe. Accueillons les défis à venir...

En paix et en toute amitié,

Chef Rick O'Bomsawin

MOT DU DIRECTEUR



Par Daniel G. Nolett
Directeur général

La *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens (C-3)* a été adoptée par la Chambre des Communes à la fin de novembre 2010 et a obtenu la sanction royale le 15 décembre 2010. Je vous rappelle qu'on estime à environ 45 000, le nombre de canadiens qui vont obtenir le statut d'indien en vertu de cette Loi. Maintenant reste aux Affaires indiennes tout le travail à faire pour traiter les demandes d'inscription dans un délai raisonnable. Il y a déjà, au bureau du registraire à Ottawa, un arriérage assez important dans le traitement des demandes pour l'obtention des certificats de statut indien.

Les Chefs en assemblée ont maintes fois exprimé leur préoccupation à ce sujet. Le délai de traitement des demandes est trop long. Qu'en sera-t-il avec possiblement les demandes envoyées en masse avec la Loi C-3? Est-ce que le MAINC va

embaucher plus de ressources pour répondre aux demandes? On a parlé de la possibilité d'obtenir le support de d'autres ministères comme Services Canada entre autres, pour un traitement accéléré des demandes.

Voici les critères essentiels pour être nouvellement admissible à l'inscription :

- Votre grand-mère a-elle perdu son statut après avoir marié un non-indien ?
- L'un de vos parents est-il inscrit, ou a-t-il le droit d'être à l'inscription, en vertu du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens ?
- Êtes-vous, ou un de vos frères et sœur, né le 4 septembre 1951 ou après cette date ?

Voici un graphique qui illustre plus clairement cette situation :

1^{ère} génération
Mariage d'une femme indienne à un non indien avant le 17 avril 1985.
Grand-père non statué
Grand-mère statué 6.1 c)

2^e génération
Enfants nés de l'union ci-haut sont statué 6.2
Ils doivent être nés après le 4 septembre 1951 et avant le 17 avril 1985.
Ces enfants ont ensuite eu des enfants avec un non indien.

3^e génération
Petits enfants nés de l'union ci-haut après le 17 avril 1985 obtiendraient le statut.

La Loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par le gouverneur en conseil. Dès qu'elle sera connue, nous enverrons un communiqué à tous les membres. Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez consulter le lien suivant sur le site du MAINC. <http://www.a-inc-inac.gc.ca/br/is/bll/rpb/index-fra.asp>

Le projet de démolition et de reconstruction du Pont David-Laperrière, qui relie les communautés de chaque côté de la rivière St-François (incluant Odanak), devrait débuter finalement en février 2011. Les soumissions ont été ouvertes à la fin novembre par le ministère du Transport du Québec. On estime que les coûts de ce projet se situeront entre 60 000 000 \$ et 65 000 000 \$. Je vous rappelle que les travaux vont s'échelonner sur une période de deux ans et demi.

Le Conseil de Bande devrait signer le nouveau projet d'entente de financement pluriannuelle avec le Ministère des Affaires Indiennes (MAINC) avant le 31 mars 2011. Cette nouvelle entente devrait être d'une durée de cinq ans, soit de 2011-2012 à 2015-2016. Cette entente de financement a été modifiée pour se conformer à la nouvelle politique de paiement de transfert du MAINC. La nouvelle philosophie que préconise le Ministère est la gestion de risque. Plus une communauté a une bonne gestion et une solide gouvernance, moins le risque est élevé. Cette communauté devrait avoir plus de flexibilité et moins de reddition de compte à produire. Dans le cas contraire, une communauté qui a des difficultés financières et une mauvaise gestion à risque élevé. Elle devrait donc avoir moins de flexibilité et avoir

plus de reddition de compte. Elle pourrait aussi avoir des ententes de financement d'une durée de un à trois ans maximum alors que les communautés moins à risque peuvent avoir des ententes de financement jusqu'à cinq ans. Nous sommes dans la catégorie des communautés à risque faible étant donné la performance de notre gestion.

Avec cela, le Conseil doit élaborer son nouveau plan quinquennal en immobilisation. Il faut donc prévoir ce que l'on veut construire, réparer et rénover pour les cinq prochaines années. De même, puisque ces nouvelles ententes impliquent toutes les ententes avec les ministères fédéraux et incluant Santé Canada, le Centre de santé d'Odanak doit élaborer son nouveau plan de santé communautaire qui sera d'une durée de cinq ans. Pour cela, le Conseil a mis sur pied un comité de santé formé d'intervenants du Centre de santé et également de deux membres de la communauté, soit MM. Steve Williams et Michael Benedict.

Finalement, le Conseil en Éducation des Premières Nations du Québec (CEPN) en collaboration avec le Conseil de Bande d'Odanak ont annoncé le 16 novembre dernier en présence du ministre Pierre Corbeil du Secrétariat aux Affaires Autochtones du Québec, la construction de l'Institut Postsecondaire des Premières Nations à Odanak. L'institut accueillera la première cohorte d'étudiants en août 2011. Il sera construit tout juste à côté du motel industriel à la sortie Est de la communauté sur la 132.

L'institut sera géré par le CEPN et offrira un programme pré universitaire en sciences humaines aux étudiants des Premières Nations du Québec.

LÉGENDE DES *MANÔGEMAS*



Par Réjean O'Bomsawin
Conseiller et traditionnaliste
d'Odanak

Comme dans toutes les cultures du monde entier, il y a plusieurs mentions de légendes à propos de lutins. Les plus connus sont celles des farfadets qui font partie du folklore irlandais. Parmi les Premières Nations de l'Amérique, des contes qui décrivent les exploits de ces petits êtres font partie intégrante de plusieurs cultures et ce, depuis toujours. Il y a quelques décennies mon père rassemblait mes amis d'Odanak de mon âge, notamment M. André Gill et moi dans le salon, pour nous parler de sa jeunesse et de nous raconter des histoires et des légendes originaires de notre peuple. Malgré les premiers

contacts que nous avons eus depuis plus de 400 ans avec les peuples d'Europe, nous avons toujours des contes et des légendes qui sont encore vivantes au sein de notre peuple. Malheureusement, la transmission de ces connaissances ne se faisait que par tradition orale. Aujourd'hui, comme la technologie a pris une place majeure dans notre vie, j'ai choisi ce moyen pour vous communiquer ces connaissances qui vous appartiennent et font partie de notre culture en tant que richesse personnelle rattachée à votre communauté.

Donc, ce dont je vais vous parler appartient à tous ceux et celles qui ont la responsabilité de les transmettre à leur tour pour immortaliser ces connaissances pour les générations futures.

Vous me direz, mais qu'est-ce que les *Manôgemas*? Nous avons des légendes sur les lutins? En effet, nous avons quelques références dans notre patrimoine culturel qui démontrent que ces petits êtres vivaient dans des endroits stratégiques comme la forêt et le long des cours d'eau. Ceux de la forêt étaient les protecteurs de celle-ci. Nous devons donc leur présenter des offrandes (tabac, sucrerie, fruits) si on devait s'y rendre.

Vous vous doutez sûrement que nous allions chercher des herbes pour différentes médecines, de fruits, des écorces de toutes sortes pour nourrir et guérir notre corps. Donc, toutes les

activités traditionnelles que ce soit la chasse ou la trappe étaient liés directement à ces endroits. Est-ce que vous connaissez l'endroit où vivaient *Odaskwin*? C'est un endroit qui se trouve dans la commune? Oui, car cet endroit appartient à tous avec la seule obligation de ne jamais y construire des maisons, car cet endroit a toujours été respecté par nos parents comme un endroit spécial qui doit être utilisé pour les générations futures.

Avez-vous déjà trouvé des petits disques de glaise sur le bord de la rivière? Les *manôgemas* sont ceux qui s'amusaient à les façonner pendant la nuit.

Saviez-vous que d'autres autochtones de différentes réserves sont venus en chercher il y a plusieurs années? Ils n'en trouvent plus à proximité des cours d'eau qui longent leurs communautés. Je suis très fier de constater que nous sommes toujours respectés par d'autres Premières Nations du Canada et des États-Unis, car nous sommes connus comme leurs grand-père, car ils vivaient tous comme nous dans l'Est et ont dû migrer vers l'Ouest à l'arrivée des Européens.

Étant âgé d'une dizaine d'années, j'étais à la pêche en bas de la côte des hirondelles avec mon père, il me parla de l'endroit indiqué par la légende des lutins. Étant curieux, je lui ai demandé s'il était possible de se rendre à cet endroit. Il était heureux de me

montrer là où l'on trouve une pierre qui recouvre une cavité. Cependant, je ne pouvais pas la déplacer, car c'est considéré comme une sépulture pour les *manôgemas*.

Un jour, j'ai été faire une présentation culturelle auprès des aînés de la communauté abénakise de Wôlinak qui vivent à Précieux-Sang. J'ai été agréablement surpris qu'un aîné, Monsieur Elphège St-Aubin, me parle d'un souvenir de sa jeunesse à propos de petits disques de glaise qui se trouvent par hasard sur notre chemin. Il s'adressa au groupe en leur disant que si vous avez la chance d'en trouver, elles sont considérées comme des portes bonheurs et que vous devez en prendre soin, car cela n'arrive que très rarement dans votre vie. J'ai été si touché par sa sagesse et sa connaissance sur les petits disques de pierre, que je lui ai donné un calumet que j'avais fabriqué spécialement pour cette rencontre à titre de remerciement.

Vous ne savez jamais qui détient des connaissances reliées à votre culture, celle qui nous rend fiers de notre appartenance à notre belle nation Abénakise d'Odanak et de Wôlinak. Ce qui nous distingue des autres communautés environnantes.

Je vous suggère de parler à vos parents et vos grands-parents qui détiennent les connaissances reliées à votre famille ou votre communauté.

Kchi Wli Wi



LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CDEPNQL) PRÉSENTE LE

Salon Nature, Commerce et Industrie

www.salonpremieresnations.com



EN COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU D'AFFAIRES
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC

16 et 17 février 2011

Trois-Rivières

Delta Trois-Rivières

1620, rue Notre-Dame Centre

Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9

23 et 24 mars 2011

Rouyn-Noranda

Gouverneur Le Noranda

41, 6^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1Y8

Informations du service de développement économique

RÉSEAU D'AFFAIRES DES PREMIÈRES NATIONS



Par Paul Gosselin
Agent de développement économique

À la suite du Forum socioéconomique des Premières Nations du Québec en 2006, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) a obtenu le mandat de mettre sur pied le Réseau d'affaires des Premières Nations du Québec (RAPNQ).

En 2007, un sondage Léger Marketing a révélé que 86 % des personnes interrogées jugeaient nécessaire la création d'un regroupement offrant des services spécialisés aux entrepreneurs autochtones du Québec, confirmant ainsi la création du RAPNQ.

Le RAPNQ a débuté officiellement ses activités au printemps 2010. Le 2 novembre dernier, au Restaurant le Calumet, plus d'une dizaine de gens d'affaires des communautés d'Odanak et de Wôlinak ont participé à la présentation du Réseau d'Affaires des Premières Nations du Québec par M. Pierre Bastien, directeur général de la CDEPNQL et Mme Anne Esther Legaigneur, coordonnatrice du RAPNQ.

Le RAPNQ a pour mission de favoriser le réseautage entre les gens d'affaires et d'assister le développement de l'entrepreneuriat dans l'ensemble des communautés des Premières Nations du Québec.

Pour les personnes intéressées à avoir plus d'informations sur le RAPNQ vous pouvez vous rendre à l'adresse Internet suivante: www.cdepnql.org/rapnq.aspx

Salon Nature, Commerce et Industrie
Trois-Rivières 16-17 février 2011 et **Rouyn-Noranda** 23-24 mars 2011
Hôtel Delta Trois-Rivières Centre des Congrès le Noranda

Assistez à la première édition du Salon Nature, Commerce et Industrie et venez rencontrer des exposants des Premières Nations du Québec provenant de divers secteurs d'activités. Venez en grand nombre !

L'objectif principal du Salon Nature, Commerce et Industrie est de promouvoir l'entreprise privée et le développement des affaires chez les Premières Nations du Québec. Chaque salon réunira une cinquantaine d'exposants qui présenteront leurs produits et leurs services aux visiteurs. Pour la première édition, environ 500 personnes sont attendues aux deux événements.

Il y a possibilité de location d'espaces d'exposition pour les entrepreneurs et artisans.

Voici un aperçu du programme préliminaire du Salon qui aura lieu à Trois-Rivières :

MERCREDI LE 16 FÉVRIER ET JEUDI LE 17 FÉVRIER 2011		
10h	Ouverture des portes	F
11h-11h30	Programmes gouvernementaux à l'intention des entrepreneurs des Premières Nations	F
13h30-14h	Les possibilités de sources de financement des entreprises privées	F
14h15-14h45	Enjeux touchant les entrepreneurs des Premières Nations : fiscalité, règles et législation	A
15h-15h30	Présentation d'une entreprise à succès	F
15h45-16h15	Les défis de se lancer en affaires en région éloignée et isolée	F
16h30 -17h	Programmes gouvernementaux à l'intention des entrepreneurs des Premières Nations	A
18h30-19h	Habilités de communication et marketing d'entreprise	F
19h15- 19h45	Comment se préparer au partenariat	A
21h	Fermeture des portes	

Légende

A (Anglais) F (Français).

Surveillez le site internet suivant : www.salonpremieresnations.com

Pour plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter au 450-568-2810.



Conseil en Éducation des Premières Nations
95, RUE DE L'OURS, WENDAKE (QUÉBEC) GOA 4V0

INSTITUTION POSTSECONDAIRE DES PREMIÈRES NATIONS (IPPN) APPEL DE CANDIDATURES

Depuis sa création, en 1985, le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) se consacre à la promotion et à la concrétisation d'une éducation de qualité pour les enfants des Premières Nations. Chacune de ses actions repose sur la volonté d'assurer aux Premières Nations la meilleure éducation possible. Pour atteindre cet objectif, le CEPN mise sur le renforcement de la maîtrise de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations. C'est dans cette perspective que le CEPN travaille depuis quelques années à la création d'un établissement d'enseignement postsecondaire des Premières Nations. Ce projet est maintenant réalité.

En août 2011, l'Institution postsecondaire des Premières Nations (IPPN) ouvrira ses portes et accueillera ses premières cohortes d'étudiants. L'établissement sera situé dans la communauté abénaquise d'Odanak (sur le bord de la rivière Saint-François, dans la région administrative Centre-du-Québec, tout près de Pierreville). Le programme offert est un diplôme d'études collégiales (DEC) en Sciences humaines - Premières Nations, reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, dont les cours, proposés en français et en anglais, ont été soigneusement adaptés et reconstruits afin de fournir un environnement unique pensé par et pour les Premières Nations. Il s'agit d'un programme unique élaboré avec la collaboration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du Collège Dawson. Une session d'accueil et intégration ainsi qu'une session de transition sont aussi prévues pour ceux qui en expriment le besoin. Un projet d'entente avec des universités québécoises est également envisagé afin d'offrir des cours universitaires.

Les ressources humaines, les programmes, les services, les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique accordent une place de choix aux perspectives, aux valeurs, aux aspirations et aux enjeux des Premières Nations, tout en mettant l'accent sur le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance. La mission consiste à former des citoyens de Premières Nations compétents dans leur domaine respectif, fiers héritiers de leur patrimoine culturel, socialement responsables, soucieux du bien-être de leur communauté et ouverts sur le monde.

Le CEPN procède actuellement au recrutement du personnel administratif et pédagogique qui aura la tâche d'assurer un démarrage réussi de l'IPPN. Il souhaite ainsi recevoir les dossiers de candidats qui maîtrisent très bien le français et l'anglais en vue de doter plusieurs postes. Ces postes feront l'objet d'un affichage officiel et distinct et seront transmis directement aux personnes qui auront répondu à cet appel de candidatures.

Note : Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

À temps plein (entrée en fonction) :

- Directeur associé (février 2011)
- Coordinatrice aux affaires étudiantes et du recrutement (février 2011)
- Secrétaire (février 2011)

À temps partiel (il est possible de cumuler deux postes) :

- Concierge (février 2011)
- Technicien à la documentation (mars 2011)
- Aide pédagogique individuel (juillet 2011)
- Technicien à la vie étudiante et aux loisirs (juillet 2011)
- Conseiller pédagogique (juillet 2011)
- Enseignants en français, anglais, philosophie, éducation physique, bureautique, histoire, anthropologie et administration (juillet 2011)
- Technicien en informatique (août 2011)
- Intervenant psychosocial (août 2011)
- Commis de bureau (août 2011)

Une description détaillée des tâches et des responsabilités associées à chacun de ces postes est ou sera prochainement disponible sur le site Internet du CEPN : www.cepnfnec.com.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature ainsi qu'une lettre d'intention en indiquant clairement pour quel poste elles posent leur candidature, par courriel ou par télécopieur, au :

Conseil en Éducation des Premières Nations

Adresse de courriel : info@cepn-fnec.com

Télécopieur : (418) 842-9988

Téléphone : (418) 842-7672

LE BUREAU ENVIRONNEMENT ET TERRE PREND DE L'EXPANSION!



Par Michel Durand
Agent des terres

Le bureau Environnement et Terre amorce l'année de belle façon. Les locaux s'agrandissent, alors que les projets en environnement, la gestion des terres et l'habitation seront tous réunis au 62, Waban Aki. Cette nouvelle structure permettra de mieux arrimer les travaux de chacun et de gérer et traiter efficacement les dossiers.

Les projets 2010-2011 se poursuivent, mais déjà nous sommes satisfaits de ce qui a été accompli. Un bel exemple est l'aménagement d'un sentier dans la Commune grâce aux fonds octroyés par Tourisme Centre-du-Québec et Hydro-Québec, ainsi que l'appui du Conseil de bande. Des pancartes d'interprétation seront également ajoutées pour informer de certaines connaissances traditionnelles et notions d'écologie liées aux

ressources présentes sur le territoire. En 2011-2012, nous poursuivrons nos projets avec les fonds autochtones pour les espèces en péril. Les recherches se concentreront notamment sur l'acquisition de connaissances scientifiques sur l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*). Puisque cet animal, le *Kabasa*, a une signification particulière pour les autochtones et qu'il fut la signature des gens de la communauté d'Odanak, les informations récoltées s'intégreront de manière complémentaire au savoir traditionnel historique et culturel des Waban Akiak.

Lors de la prochaine année, nous prévoyons recueillir de manière plus significative les idées et les opinions des gens des deux communautés Waban Akiak concernant la vision que la population a du territoire et des

ressources. Nous désirons donc instaurer de manière récurrente des consultations publiques. Ainsi, lorsque l'équipe d'Environnement et Terre sera appelée à participer à des consultations à propos de la gestion du territoire et de l'utilisation des ressources, le message livré sera cohérent et représentatif des intérêts, des besoins et des valeurs des Waban Akiak.

Pour terminer, nous sommes fiers de l'essor que prend le bureau Environnement et Terre et heureux des prochains défis à relever. La population est toujours la bienvenue à venir nous rencontrer, que ce soit pour nous faire part de certaines préoccupations ou pour nous partager leurs connaissances qui bonifient le travail qui se veut le reflet de la nation.

Nous tenons finalement à souhaiter à tous une merveilleuse année 2011!

Une résidence pour personnes âgées à Odanak : C'est parti!



Par Claire O'Bomsawin
Conseillère, Conseil de bande d'Odanak

Odanak, le projet se concrétisera. Considérant que notre population est vieillissante, la construction d'une résidence pour aînés est nécessaire.

Après avoir visité la résidence de la communauté de Wendake, une résidence qui compte 12 places, nous avons été agréablement surpris. Une résidence non pas luxueuse, mais très jolie, familiale et conviviale. Dans ce sens, le chef et les conseillers du Conseil de bande d'Odanak ont donc décidé d'appuyer le projet.

Nous avons maintenant un comité organisateur qui se mettra au travail dès le 9 novembre.

Il me fera plaisir d'informer la population sur l'avancement et les nouveautés et ce, tout au long du projet.

Soyez assuré que le projet sera traité efficacement afin d'offrir une résidence à nos aînés le plus rapidement possible.

Après avoir fait une consultation auprès des gens de la communauté et avoir recueilli pas moins de 240 noms en faveur d'une résidence à



UN NOUVEAU FILM D'ALANIS OBOMSAWIN

Inspiré de l'expérience personnelle de la scénariste et réalisatrice Alanis Obomsawin, *Quand toutes les feuilles seront tombées* allie l'autobiographie, la fiction et la fable pour créer un récit profondément touchant sur la puissance du rêve. Mettant en vedette Rosalie Dumas, une jeune fille d'Odanak, le film a été présenté sur la communauté le 28 octobre dernier.

En effet, le dernier œuvre de la cinéaste documentariste abénaquise a été présenté aux membres d'Odanak de façon bien originale. Le court métrage n'a pas seulement été présenté en français, mais également en Abénaki.

En plus d'avoir dû jouer un rôle dramatique, la jeune Rosalie a dû apprendre à parler Abénaki dans le cadre du tournage. Elle a adoré sa première expérience de comédienne, mais elle affirme: «J'ai trouvé ça un peu difficile, car je ne l'ai jamais vécu.» en parlant des épreuves qu'affronte son jeune personnage. Après cinq jours de

tournage et cinq heures de cours de langue Abénakise sous la direction de Monique Nolett, la petite en a épaté plus d'un avec sa prononciation naturelle. Elle affirme même qu'elle aimerait bien parler Abénaki plus tard.

Au début, ses amis ne la croyaient pas, raconte-t-elle. Une fois le film présenté à sa classe, la question qui a été le plus posée à Rosalie est: «Lors du tournage, as-tu été battue par les autres enfants pour vrai?» Évidemment, Rosalie confirme que non en riant et ajoute même qu'elle ne s'est fait que de bons amis lors du tournage. Cependant, malgré les nombreuses présentations dans les écoles à des fins de sensibilisation et la demande d'Alanis Obomsawin, l'école primaire de Pierreville n'a accepté de présenter le court métrage qu'à la classe de Rosalie.

Rappelons qu'ayant vécu à Odanak, Alanis Obomsawin a réalisée plus de 25 films au sujet des Premières Nations avec l'ONF (Office National du Film).

Chronique culture

NOTRE LANGUE

Les pieds dans la neige et pelle à la main, l'hiver est belle et bien arrivée! Découvrez la froide saison dans la langue abénakise.

CadeauMagaw8gan
C'est geléKladen
DécembrePbonkas
Février.....Pia8dagos
Il fait froidTka
Il neigePs8n
JanvierAlamik8wadimek
Jour de l'analamik8wadimek
La chassenadialow8gan
La glacepkwami

L'hiverPbon
La neigeWaz8li
La pêche8maw8gan
Lièvrematgwas
Mitainemeljas
Noelnib8iamih8mek
PatinL8gmapozowan
Pelle à neigew8lkahigan
PerdrixPakesso

MOT DE L'AGENTE À L'HABITATION



Par Lyne Mailhot
Agente à l'habitation

Bonjour à vous tous,

En mon nom, je veux prendre le temps de vous souhaiter à vous ainsi qu'à votre famille, une année 2011, remplie de paix, d'amour ainsi que la santé.

Les garanties ministérielles

Actuellement, un membre qui désire obtenir du financement pour faire l'acquisition d'une maison neuve ou existante et même effectuer des rénovations, doit passer par le «Programme des garanties ministérielles» et ce, pour un prêt maximal de 80 000 \$. Depuis le 4 novembre 1999, il y a eu des modifications à la «Politique sur les garanties ministérielles» du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC). Entre autres, les demandeurs doivent transférer **obligatoirement** leur lot, à la Bande pour toute la durée de vie de leur prêt. Lorsque leur prêt est totalement acquitté, le «certificat de possession» du lot leur est transféré. Dans le but de bien comprendre, voici les étapes à franchir pour l'obtention d'une garantie ministérielle.

Institution financière

- Rencontre entre l'agent de financement et le demandeur. Dépôt du projet et divulgations des informations. Pour l'acquisition d'une maison existante, le dépôt d'une inspection «Pré achat» effectuée par un inspecteur en bâtiment (reconnu) est obligatoire;
- Analyse de crédit effectuée afin d'évaluer votre état financier actuel.
- Si le crédit est satisfaisant, préparation des contrats «*Accord de prêt*» et «*Accord de garantie*» par l'agent de financement;
- Signatures des documents et transfert du dossier à l'agente à l'habitation du Conseil de bande.

Conseil de bande d'Odanak

- Analyse du dossier et vérifications d'usage. Conformité des documents de l'institution financière et lecture du rapport d'inspection;
- Communication avec l'agent des Terres, monsieur Michel Durand, afin qu'il vérifie qu'il est le posses-

seur légal du lot en question. *Comme vous le savez, afin qu'une garantie ministérielle soit acceptée, le lot doit être transféré à la Bande pour toute la durée du prêt.* Cela assure à l'institution financière de pouvoir récupérer les sommes dues s'il y a défaut de paiement de la part du demandeur, car c'est le Conseil de bande qui devra acquitter la balance de la garantie ministérielle. Par la suite, c'est le Conseil de bande qui deviendra le propriétaire du lot et de la maison.

- Rencontre entre l'agente à l'habitation et le demandeur; collecte d'informations afin de continuer l'analyse du dossier et signature de documents;
- Préparation et dépôt d'une résolution «Demande de Garantie ministérielle» au Conseil de bande afin qu'il appuie et accepte la demande incluant le montant souhaité. S'il y a acceptation, il y aura signature de la résolution. Par la suite, il y a envoi de votre demande de Garantie ministérielle au MAINC afin qu'elle soit analysée et acceptée;
- Rencontre entre l'agent des Terres et le demandeur afin de signer les documents «Transfert de lot» et «Consentement écrit». Ensuite, l'agent de Terres transfère les documents au MAINC afin qu'ils soient enregistrés.

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord – MAINC

- Analyse complète de la demande et si le tout est conforme, il y aura signatures des documents par les autorités du Ministère pour l'acceptation de la demande. Sinon, il y aura communication auprès de l'agente à l'habitation afin que cette dernière apporte les corrections ou avise le département visé (Terres ou Institution financière) afin qu'il y ait correction des documents. Par la suite, ils sont retournés au MAINC.
- Expédition des documents approuvés à l'agente à l'habitation de la part du MAINC;
- L'agente à l'habitation avise le demandeur, l'agent des Terres et l'agent financier à l'institution financière de l'acceptation de la garantie ministérielle;
- L'agent des Terres au MAINC à Ottawa enregistre les documents «Transfert de lot» et le «Consentement écrit»;

Au mois de novembre dernier, le chef, Rick O'Bomsawin et moi-même, avons assisté à la rencontre régionale sur les logements organisée par le Comité régional tripartite en logement (Assemblée des Premières Nations du Québec Labrador APNQL; Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement SCHL ainsi que le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada MAINC).

Nous avons fait une rétrospective de la dernière année, des programmes actuels ainsi que des

changements qui seront apportés dès l'an prochain dans différents dossiers à l'habitation. Cependant, le changement le plus important concerne les garanties ministérielles. Monsieur Bruce Labrador, Gestionnaire régional en immobilisation et logement est venu nous expliquer trois points majeurs, qui seront apportés au Programme des Garanties ministérielles, auxquels les communautés devront faire face.

Vérification de crédit

Jusqu'à ce jour, la **vérification de crédit** était la responsabilité des institutions financières, des Conseils de bande ainsi que du MAINC afin de s'assurer de la **capacité financière** du demandeur.

Avec les nouvelles modifications que le Ministère souhaite apporter, la responsabilité reviendrait aux institutions financières, mais plus précisément, aux Conseils de bande, car ils révisent les documents de ces derniers.

Pour notre part, nous effectuons rigoureusement les vérifications de crédit du demandeur afin qu'il puisse acquérir du financement selon leur capacité de payer.

Consentement écrit

Depuis le nouveau décret du 4 novembre 1999, le MAINC exige que les demandeurs transfèrent leur lot à leur Bande jusqu'à ce qu'il y ait acquittement total du prêt et par la suite les Bandes transféraient, par résolution, le «certificat de possession» au demandeur. Pour ce faire, le département des Terres au MAINC à Ottawa enregistre les documents signés suivants; «Transfert de lot» ainsi que le «Consentement écrit» qui sont rédigés par l'agent des Terres des communautés. Cette façon de faire protège les Bandes afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits en cas de défaut de paiement du demandeur.

Avec les nouvelles modifications que le Ministère souhaite apporter, les **consentements écrits ne seront plus enregistrés au MAINC**, seuls les transferts de lot seront enregistrés. Cela veut dire, que s'il y a erreur dans l'inscription ou l'enregistrement du transfert de lot, les Bandes pourraient ne plus avoir aucun recours en cas de défaut de paiement de la part du demandeur.

Pour notre part, depuis quelques mois, nous faisons signer le formulaire de consentement écrit que nous gardons au bureau des Terres à Odanak.

Rapports en souffrance

Afin que les Bandes puissent obtenir du financement pour tous ses départements, ils doivent produire annuellement au MAINC différents rapports complets tout en respectant des dates d'échéances pour les dépôts.

Avec les nouvelles modifications que le Ministère souhaite apporter, dorénavant, les Bandes devront remettre au MAINC tous les rapports exigés avant les dates limites des dépôts. **SINON, le MAINC n'autorisera plus aucune demande de garantie ministérielle et ce, jusqu'au dernier dépôt de rapports exigés.**

Cela veut dire **qu'ils prennent en otage les départements de l'habitation ainsi que les membres des communautés.** Selon leurs dires, ils veulent que les Conseils de bande se responsabilisent et qu'ils fassent en sorte d'améliorer la gestion de leurs dossiers.

Suite à cette annonce, les commentaires n'étaient pas élogieux envers le MAINC. Les agents à l'habitation ainsi que les chefs des communautés se sentaient vraiment préoccupés par la position du MAINC.

Pour notre part, le Conseil de bande d'Odanak devra discuter de l'impact qu'une telle modification à la Politique des garanties ministérielles aura sur le développement et l'état de notre parc d'habitation.

Serait-il le temps de mettre sur pied un nouveau programme de prêt géré pour notre propre département de l'habitation?

Informations importantes :

Dès le retour de la période des Fêtes, le bureau de l'habitation déménagera dans le même immeuble où sont situés les bureaux des Terres et de l'Environnement (en arrière du bureau de poste), au 62, rue Wabanki. Ce changement permettra une plus grande confidentialité et un meilleur service aux membres de la communauté.

Pour toutes questions concernant l'habitation, veuillez me contacter, au 450-568-2810 poste 223.

Aux plaisirs,

Lyne Mailhot
Agente à l'habitation

PROGRAMMES DE L'HABITATION

Du 6 janvier 2011 au 31 mars 2011, vous pouvez faire application pour l'un des trois programmes suivants en vous procurant un formulaire à la réception du bureau administratif du Conseil de bande au 102, rue Sibosis.

Toutes demandes reçues après la date limite seront automatiquement rejetées.

- Demande d'aide pour les logements PAREL de la SCHL
- Demande de construction neuve

Centre de Santé d'Odanak

ÉVALUATION DES BESOINS ET DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ



Par Deny Obomsawin
Directeur des services de santé

La direction du Centre de santé d'Odanak désire vous informer des résultats du sondage réalisés en lien avec cette enquête tenue au mois de juin dernier.

Cette activité s'inscrivait dans le cadre du renouvellement de l'entente de transfert des programmes de santé sous l'autorité du Conseil de bande (mandataire). Elle avait pour objectif de recueillir la perception des membres de notre communauté sur l'importance des besoins de santé répertoriés et les priorités à retenir dans le cadre de la mise à jour de nos programmes et nos services de santé offerts à la clientèle.

En termes d'échantillonnage, plus de 75 personnes ont répondu à ce sondage. Près des deux tiers (65%) des répondants étaient des femmes et 45% des répondants étaient âgées entre de 41 à 64 ans et 15% étaient des aînés. Ces données viennent

confirmer celles relevées au niveau de l'achalandage que se sont davantage les personnes de 41 à 64 ans et les aînés qui fréquentent le Centre de santé. De plus, celles-ci reflètent bien le poids démographique de notre communauté, car c'est le groupe d'âge de 41 à 64 ans (36%) qui est le plus élevé parmi l'ensemble de la population globale suivi du groupe des aînés (17%). Nous pouvons déjà affirmer que la proportion de nos aînés devrait augmenter au cours des prochaines années étant donné que le profil démographique de la communauté n'a connu aucune fluctuation au cours des dernières années. Cette situation risque d'avoir un impact significatif sur notre offre de services associés à nos programmes de soins à domicile et ceux consacrés aux problèmes de santé chronique (ex: cardiaque, respiratoire, musculo-squelettique et diabète).

Pour les répondants qui ont participé au sondage, les principaux problèmes de santé qui devraient être considérés prioritaires par la direction du Centre de santé dans le cadre de la mise à jour du plan de santé communautaire seraient les suivants :

1. **Problème de drogue**
2. **Problème d'alcool**
3. **Problème d'obésité**
4. **Problème de santé mentale**
5. **Problème cardiaque**

Les résultats de cette enquête viennent appuyer également les propos tenus par les familles, auxquelles participaient plus d'une vingtaine (20) de membres de la communauté, lors d'un forum communautaire sur la santé organisé par la direction en avril dernier. À la lecture du compte

rendu de cette rencontre, il a été porté à l'attention de la direction leurs préoccupations en regard de la consommation de drogue, l'obésité et l'embonpoint, l'hygiène du milieu et la sécurité et l'accès à un médecin de famille au Centre de santé d'Odanak.

Si on analyse les résultats selon le sexe des répondants, les femmes et les hommes ont accordé autant d'importance aux problèmes de consommation (drogue, alcool et tabac) et à l'obésité. Les problèmes de santé mentale, cardiaques et de diabète préoccupent davantage les femmes que les hommes.

L'analyse des résultats selon l'âge des répondants nous démontre que les problèmes de consommation liés à la drogue et l'alcool préoccupent davantage les personnes de 41 à 64 ans. Les problèmes de santé mentale ont été soulevés majoritairement par les femmes âgées de 18 à 40 ans. Les personnes âgées (65 ans et plus) sont davantage sensibles aux impacts liés à la consommation de drogue que toutes autres problématiques de santé identifiées dans le cadre de ce sondage.

Il est important de mentionner que cette démarche de priorisation des besoins de santé par la population basée en fonction de certains critères constituait une première étape dans ce processus. Le choix final des priorités de santé s'appuyait également sur d'autres critères utilisés par les membres du Comité de santé dont l'ampleur du problème, la perception du problème, la capacité de l'organisation à intervenir efficacement afin d'améliorer l'état de santé de collectivité et la disponibilité des ressources.

Les membres du Comité de santé se sont réunis le 18 novembre dernier et ils ont obtenu un consensus sur

l'ordre des priorités de santé suivantes :

Priorité A

Maladies chroniques (cardiovasculaire, respiratoire, musculo-squelettique et diabète)

Priorité B

Bien-être individuel et communautaire (stress, abus, violence, estime de soi, culture)

Priorité C

Prévention et promotion de saines habitudes de vie (drogue, alcool, tabac et obésité)

Sur la base de la détermination de ces trois (3) principales priorités, nous serons donc en mesure d'entreprendre la seconde étape de cet important projet pour notre communauté soit la formulation des objectifs spécifiques pour chacune de ces priorités, les activités, la clientèle cible, les ressources requises, l'échéancier ainsi que les indicateurs de mesure qui serviront à l'évaluation des résultats au terme des cinq (5) prochaines années de programmation.

En terminant, je tiens à remercier la population et les membres du Comité de santé pour leur collaboration respective dans ce dossier.



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ODANAK

Le 13 octobre dernier, nous avons procédé à la réouverture de la Bibliothèque d'Odanak affiliée au réseau Biblio de la Mauricie. Je suis heureuse de vous présenter la nouvelle équipe en place, madame Marcelle R. O'Bomsawin, responsable de la bibliothèque, madame Chantal M'Sadoques et monsieur Eddy O'Bomsawin, bénévoles. Les heures d'ouverture sont les mercredis de 18h00 à 21h00 ainsi que les samedis de 13h00 à 16h00. Depuis la réouverture, nous comptons déjà 21 nouvelles inscriptions.

Afin de sensibiliser les familles de la communauté à la culture, le

comité de la bibliothèque a organisé une visite au Salon du livre de Montréal, le 21 novembre dernier. Ce genre d'activité était une première et j'espère, non la dernière.

Pour tous commentaires ou suggestions, bien vouloir nous écrire à l'adresse courriel suivante : biblio139@reseaubibliocqlm.qc.ca

Nous vous remercions de votre appui,

Lyne Mailhot
Répondante et superviseure de la Bibliothèque



UNE ANNÉE FESTIVE AU MUSÉE !

L'année 2010 fut extraordinaire pour le Musée des Abénakis: nous avons accueilli 6 919 visiteurs ! Cette augmentation de 50 % de la fréquentation est attribuable à la qualité de nos expositions temporaires et à la diversité de nos activités éducatives et culturelles.

Le projet de fouilles archéologiques dans le but de retracer le Fort d'Odanak a également contribué à cette réussite. Autant d'activités qui ont permis à nos visiteurs de découvrir l'histoire et la culture des Abénakis ainsi que les artisans d'Odanak.

Nos différents projets ont également créé quatre emplois à temps plein occupés par des membres de la communauté d'Odanak ainsi que l'embauche de trois étudiants Abénakis durant la saison estivale. Ces employés ont réalisé divers projets. Kim Gabriel Nolett et Chris-

tine Sioui Wawanoloath ont entre autres réalisé l'exposition temporaire *Machinaw8gan: la mort dans le cercle de lumière*, présentée au Musée jusqu'en mai 2011 et l'exposition *Suivez le guide*, une exposition virtuelle qui sera en ligne dès ce printemps. Patricia Lachapelle travaille depuis juin 2010 à la numérisation et au catalogage des collections du Musée, un projet subventionné par Patrimoine canadien. Richard Gill a assisté les archéologues Geneviève Treyvaud et Michel Plourde en juin dernier et s'occupe maintenant de l'entretien du Musée. Pour la quatrième année consécutive, Mathieu Gauthier-O'Bomsawin était guide-animateur à temps partiel. Quant à Jacob Nolett-Descheneaux et Étienne Prud'homme, ils ont effectué divers travaux d'entretien au cours de l'été 2010. Chacun d'eux, en plus des employés permanents, ont contribué au succès que nous avons connu l'an dernier. Merci à vous tous.

L'année 2010 marquait un événement important: **le 350^e anniversaire d'Odanak**. Pour l'occasion, Le Musée des Abénakis et le Comité du 350^e ont présenté dix activités qui avaient pour but de rassembler, de faire découvrir et surtout de festoyer. Les activités estivales ont fait découvrir la culture

et le savoir-faire des Abénakis à des visiteurs venus des quatre coins de la province et même d'ailleurs. Dès le mois d'octobre, les activités réservées aux Abénakis d'Odanak ont rassemblé les familles et ont salué le talent et l'implication des jeunes comme le *Gala de la relève* où 150 personnes ont répondu à l'appel ! Cette soirée a permis d'honorer 56 personnes de moins de 35 ans et surtout de constater que la culture abénakise est bien vivante et contemporaine. Au cours du mois de janvier, un livre commémoratif des 350 ans d'Odanak sera remis à chacune des familles d'Odanak et disponible par commande postale pour ceux qui demeurent à l'extérieur d'Odanak. Ce livre, réalisé par Kim Gabriel Nolett, rend hommage aux bâtisseurs et ambassadeurs d'Odanak.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité du 350^e qui ont travaillé très fort pour vous offrir un 350^e inoubliable: Patricia Lachapelle, Kim Gabriel Nolett, Claire O'Bomsawin, Christine Sioui Wawanoloath, Barbara-Ann Watso, Doris-Jane Watso, Mathieu Gauthier-O'Bomsawin et le président, Steve Williams Benedict. À tous: 350 fois bravo!

La nouvelle année qui s'amorce sera tout aussi excitante! Les fouilles

archéologiques reprendront dès le mois d'août. Côté expositions, nous présenterons les œuvres de l'artiste abénakise Carmen Hathaway ainsi que *Passages migratoires* mettant en vedette des artisanes abénakises. Enfin, nous préparerons un événement très important: les cinquante ans du Musée des Abénakis en 2012. Une autre occasion de festoyer!

D'ici là, je vous invite à découvrir nos expositions temporaires *Machinaw8gan: la mort dans le cercle de lumière* et *Là où est notre maison*, présentées jusqu'en mai prochain.

Pour connaître notre programmation hivernale, je vous invite à consulter régulièrement notre site Internet, www.museedesabenakis.ca. Nous offrirons des ateliers de gravure en collaboration avec le Centre d'image et d'estampe de Mirabel et des jeunes de Kanesatake, des activités pour la semaine de relâche et encore plus.

Au plaisir de vous voir et revoir prochainement au Musée des Abénakis.

Wliwni,

Michelle Bélanger,
Directrice générale

LES LUNES ABÉNAKISES



3 FÉVRIER

PIA8DAGOS

Vieille lune et lune des tempêtes

Tatkal8msen bedegwel8msen wiwniwigw8m alamipm8ssawinnoak. Nigik wji awaasak ibitta w'bemikamak.

Le blizzard tourbillonne autour du wigwam lunaire qui accueille les pas des humains. Ceux de l'animal ne font que passer.



2 JANVIER

ALAMIKOS

Deuxième lune d'hiver
(Second Winter moon)

W8b8binolka wji wl8wimoz8bial gagezihl8b n8bi al8msek.

Le chevreuil de perles mauves de wampum file comme le vent.

Source:

LES TREIZE LUNES ABÉNAKISES PAR CHRISTINE SIOUI WAWANOLOATH NS8KAW W8BANAKI KIZOSAK KIZIT8GW KLISTIN SIOUI WAWANOLOATH



Le groupe CerAmony au Canadian Aboriginal Music awards 2010

C'est le 26 novembre dernier au *Hamilton place theatre* à Hamilton qu'avaient lieu les Canadian Aboriginal Music awards 2010. Dans le cadre de cette soirée, les meilleurs artistes musicaux autochtones étaient récompensés. C'est donc en cette occasion que le groupe rock s'est vu remettre le prix de la catégorie "Best Songwriter" (meilleur auteur). Rappelons que l'artiste Pakesso Mukash, du groupe CerAmony, est d'origine cree-abénakise et que le dernier album de la formation a été enregistré à Odanak.

CONTRIBUTION POUR LA BONIFICATION DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAPPN

Veillez prendre note que la somme de 250 \$ qui devait initialement être remise par tirage (dans le cadre du sondage sur les services à l'enfance et à la famille) n'avait toujours pas été réclamée après plusieurs mois de publication du numéro gagnant.

Une contribution équivalente a donc été remise à Mme Raymonde Nolett (Programme d'Aide Préscolaire aux Premières Nations) en décembre dernier par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, afin de contribuer à la bonification des activités qui sont planifiées pour les prochains mois.